



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 10/12/2025  
Reçu en préfecture le 10/12/2025  
Publié le 11/12/2025  
ID : 057-245700695-20251203-B20251202\_09\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le deux décembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-six novembre, sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Etaient présents :

M. Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

**Absents avec procuration :** Rachel ZIROVNIK à David ROBINET  
Benoit STEINMETZ à Michel PAQUET

**Etait excusé :** ./.

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de votants : 11

**Secrétaire de séance :** David ROBINET

**Étaient également présents :** Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel,

**Etaient absentes :** Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication.



### **9. Objet : Aides Communautaires aux Entreprises - Attribution de subvention - SAS STPM**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 7 mars 2017 autorisant la signature d'une convention d'autorisation d'interventions économiques entre la région Grand Est et la CCCE,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire du 7 mars 2017 adoptant le règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises du territoire (ACE), et ses modifications successives,

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire du 3 mars 2020 autorisant la signature d'un avenant à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE,

Vu la décision n° 15 du Bureau communautaire en date du 8 novembre 2022 portant modification du règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises du territoire,

Vu la décision n° 14 du Bureau communautaire du 24 juin 2025 accordant une aide ACE d'un montant de 4 953 € à la SAS STPM, 18 boucle des artisans, ZA d'Husange Cattenom, pour l'achat d'un détecteur de fuites et l'achat d'un véhicule électrique d'un montant total de de 49 530,20 € H.T.,

La SAS STPM dans son courriel en date du 28 juillet 2025 indique qu'elle ne réalisera pas l'achat du véhicule électrique et que son programme d'investissement se limite à l'achat du détecteur de fuites d'un montant de 21 504,80 € H.T..

Considérant que l'aide communautaire n'a pas encore été versée,

Considérant qu'il convient de recalculer le montant de l'aide qui peut être accordée à la SAS STPM au regard du nouveau programme d'investissement en conservant le taux d'attribution de 10 %, soit la somme de 2 150,48 €,

Considérant cet exposé,

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- **d'octroyer au demandeur la subvention recalculée d'un montant de 2 150,48 €, en lieu et place de la somme de 4 953 €, initialement accordée,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 11  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 3 décembre 2025

Le Président,

Michel PAQUET

